



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/14

Reçu en Préfecture le : 28/10/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 octobre 2014
D-2014/567

Aujourd'hui 27 octobre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Constance MOLLAT

Colonnes rostrales- Restauration - Avenants aux marchés de travaux - Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2014/144 du 24 février 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la restauration des Colonnes Rostrales pour un montant global de 521 256,00 € HT.

En cours de chantier la société ARTIS, établissement secondaire du groupe VILLEMMAIN AQUITAINE, titulaire des marchés :

- M2014-096 -lot n°2 - Nettoyage et consolidation de sculptures
- M2014-097 -Lot n°3 – Sculpture

a été placé en liquidation judiciaire, avec pour conséquence, la rupture des contrats en cours.

Il est proposé de confier ces prestations à la Société Les Compagnons Saint-Jacques, titulaire du lot n°1 - Echafaudage-Maçonnerie-Pierre de Taille-Charpente métallique.

Par marché n° 2014-095, le lot pierre de taille a été confié à cette entreprise pour un montant de **323 694,27 € HT**.

Dans ce cadre, il convient de passer l'avenant suivant :

Lot n° 1 – ECHAUFADAGE MACONNERIE PIERRE DE TAILLE Marché 2014-095 – Entreprise LES COMPAGNONS DE SAINT-JACQUES

	Montant en € HT
Montant initial du marché	323 694,27
décomposé en:	
Tranche ferme	162 653,60
Tranche conditionnelle	161 040,67
Montant du présent avenant	51 227,10
Tranche ferme	23 073,32
Tranche conditionnelle	28 153,78
Nouveau montant du marché	374 921,37
décomposé en :	
Tranche ferme	185 726,92
Tranche conditionnelle	189 194,45

La dépose de la statue de bronze couronnant la Colonne rostrale Sud a mis en évidence l'état avancé de détérioration des éléments de maintien.

La Colonne Nord présente des dégradations similaires qui mettent en jeu la stabilité de la statue. Pour raison de sécurité, une dépose anticipée s'avère nécessaire.

Lot n° 8 – RESTAURATION DE STATUES EN BRONZE
Marché 2014-100 – Société SOCRA

	Montant en € HT
Montant initial du marché	25 840,00
décomposé en:	
Tranche ferme	12 920,00
Tranche conditionnelle	12 920,00
Montant du présent avenant	1 575,00
Nouveau montant du marché	27 415,00
décomposé en :	
Tranche ferme	12 920,00
Tranche conditionnelle	14 495,00

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE